Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 15/12/2025
ID : 974-219740180-20251126-25135-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE
SEANCE DU MERCREDI 26 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION N°DVC/DPC/25/135 - REPARTITION DES CREDITS CONTRACTUALISES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE - RAPPORT MODIFICATIF

Le Maire certifie que la liste des délibérations de la présente séance a été mise en ligne sur le site Internet de la ville le

04 DEC 2025

que la convocation a été faite le 19 / 11 / 2025 et que le nombre de conseillers municipaux présents à l'ouverture de la séance a été de 19 sur 29.
Nombre de votants : 19

Richard NIRLO

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 26 novembre à 09 h 30 , le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle polyvalente communale de Duparc, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Richard NIRLO, Maire.

Etaient présents : M. Richard NIRLO, Maire

Adjoints : Mme Sylvie BILLAUD - M. Christian DALLEAU - Mme Marie-Line SOUBADOU - M. André M'VOULAMA - Mme Olivette TAOMBE - M. Grégoire CORDEBOEUF - M. Matthias DASSOT - -M. Jean-Louis LATOUCHE - Mme Arielle REZAC.

Conseillers Municipaux : Mme Carole HIVANHOE - M. Mario LECHAT - Mme Marlène RODIER - M. Didier GOPAL - Mme Myrielle HIVANHOE - Mme Michelle NIRLO - M. Eric THIBURCE- M. Christian ANNETTE - Mme Céline SITOUZE .

Est arrivé en cours de séance : Mme Vivienne DALLEAU à 10h10.

A quitté définitivement la séance : M. Christian ANNETTE à 11h23.

Etaient absents : Mme Nadia WU-TIU-YEN - Mme Corinne GAUVIN - M. Jean-François BOYER - Mme Dorianne JEAN-BAPTISTE - M. André CHERIMONT -Mme Sylvie NATIVEL - Mme Valérie GRAVIER – M. Thierry GUICHARD – M. Nicolas LEBRETON.

Monsieur Matthias DASSOT a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 15/12/2025
ID : 974-219740180-20251126-25135-DE

DELIBERATION N°DVC/DPC/25/135

REPARTITION DES CREDITS CONTRACTUALISES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE - RAPPORT MODIFICATIF

Par délibération N° DVC/DPC/25/047 du 9 Avril 2025, la programmation contractualisée du Contrat de Ville 2025 a été validée sur la base d'un programme d'actions en direction des QPV et des financements de l'ANCT, de la commune et des bailleurs sociaux, conformément à ce qui a été présenté en séance.

Cette programmation comportait 2 opérations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) portées par la commune et en cours actuellement par un cabinet d'études mandaté parc marché ainsi qu'une action portée par l'Association Culturelle et Sociale de l'Océan Indien (ACSOI).
Le plan de financement des 3 opérations est le suivant :

ACTION ***Porteur de l'action***	**I / F**	**ETAT/ANCT**	**COMMUNE**	**AUTRES**	**TOTAL**
AMO diagnostic Equipe Réussite Educative (ERE) ***Commune***	F	2 750 €	2 750 €	**Crédits TFPB** : **SHLMR :** 3 500 € **SEDRE** : 2 000 €	11 000 €
AMO Elaboration CDV Quartiers 2030 ***Commune***	F	2 750 €	2 750 €	**SEDRE** : 2 000 € **SHLMR** : 3 500 € **SEMADER** : 1 500 €	12 500 €
Engageons-nous pour notre cité ***Association Culturelle et Sociale de l'Océan Indien (ACSOI)*** ***N° : W9R1005106***	F	3 500 €	3 500 €	SEDRE : 3 000 €	10 000 €

Après vérification et en application de la réglementation en vigueur, il s'avère que les crédits issus de l'Abattement de la Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie (ATFPB), ne peuvent être reversés à la commune.
Par ailleurs, s'agissant de l'ACSOI, le porteur de projet ne peut assurer la mise en œuvre de cette action en 2025.

Après concertation avec l'Etat, les bailleurs sociaux, qui ont émis un avis favorable, il est demandé à la collectivité de réaffecter le plan de financement des 3 opérations mentionnées, sur un nouveau projet, relatif à l'insertion professionnelle des jeunes, porté par l'Association Canal Jeunesse Océan Indien (CNJOI). Il s'agit d'un ACI « PECO– Audiovisuel et numérique », destiné à 10 jeunes de 18-30 ans issus des QPV, pour une formation qualifiante de niveau 5 (BAC +2) en contrat d'alternance de 18 mois à compter de décembre 2025.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 15/12/2025
ID : 974-219740180-20251126-25135-DE

Plan de financement de la nouvelle opération :

ACTION ***Porteur de l'action***	**I / F**	**ETAT/ANCT**	**COMMUNE**	**AUTRES**	**TOTAL**
Plateforme Emploi des Compétences Opérationnelles « Audiovisuel et numérique Sainte Marie » ***Canal Jeunesse Océan Indien (CNJOI) N° : W9R3002120***	F	3 500 €	14 500 € (financement des 2 AMO, part Etat déjà versée à la commune + Part communale) + part communale Projet ACSOI 2025	**Crédits ATFPB** SEDRE : 8 000 € SHLMR : 7 000 € SEMADER : 1 500 €	34 500 €

Par conséquent, le Conseil Municipal décide :

1- de valider le principe de réaffectation des crédits des trois opérations désignées conformément au plan de financement initial de la programmation
2- d'acter le principe d'affectation des crédits désignés au bénéfice de l'association Canal Jeunesse Océan Indien (CNJOI), selon la ventilation financière présentée ci-dessus.
3- de valider l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'opérateur CNJOI
4- de procéder au versement d'une subvention de quatorze mille cinq cents euros (14 500 €), qui représente la part communale sur les 3 opérations visées et relevant de l'enveloppe Contrat de Ville 2025, à l'Association Canal Jeunesse Océan Indien (CNOI).
5- de m'autoriser à signer tous les documents s'y afférents.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget principal.

La commission Affaires Générales, Finances, Economie, Développement réunie le mercredi 12 novembre 2025 a émis un avis favorable.

……

ADOPTE A L'UNANIMITE.

……

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,

Richard NIRLO